

Stéphane Richard s'exprime sur la décision du Tribunal correctionnel de Paris

par [Stéphane Richard](#) le 20/12/2019 • tags associés :



Bonjour à toutes et à tous,

Ce matin, après 10 semaines d'audience et 5 mois de délibéré, le Tribunal Correctionnel de Paris a rendu sa décision dans le cadre du procès de la crise sociale de France Télécom et a condamné Orange en tant que personne morale. Nous avons décidé de ne pas faire appel.

Cette décision marque la fin d'une période douloureuse tant pour les familles et l'entourage des salariés directement concernés que pour l'ensemble de l'entreprise.

Le Groupe a toujours reconnu que les transformations traversées par France Télécom avaient pu générer des cas de souffrances individuelles que l'entreprise n'avait hélas pas toujours su prévenir. En juillet dernier, dès la fin des audiences et indépendamment de la décision de ce jour, j'ai souhaité que soit créée une commission d'indemnisation de préjudices individuels, dont la mise en œuvre a fait l'objet d'échanges avec les organisations syndicales. Le Comité de suivi et de réparation a ainsi vu le jour le 1er octobre dernier. Il est chargé de trouver des solutions amiables pour éviter des démarches longues et douloureuses aux personnes concernées.

Au-delà de la création de ce comité, je souhaite que nous poursuivions le dialogue social pour améliorer en continu nos dispositifs de prévention. Je suis particulièrement fier de tout ce qu'Orange a mis en place ces dix dernières années pour lutter contre la souffrance au travail et prévenir les risques psychosociaux. J'en profite pour remercier l'ensemble des acteurs de la prévention qui chaque jour font un travail remarquable sur le terrain, au plus près des salariés.

En plus de ces dispositifs, nous avons chacune et chacun un rôle à jouer pour garantir le bien-être et la qualité du climat social au sein de notre entreprise. Je continuerai pour ma part à y être particulièrement attentif.

Stéphane Richard